

ASSOCIATION des BERGERS NEERLANDAIS de FRANCE

Club pour l'amélioration de la race des chiens de Berger de Hollande
(Bergers Hollandais, Schapendoes, Chiens-Loup de Saarloos)



REGIONALE D'ELEVAGE Séance de CONFIRMATIONS

SAMEDI 25 & DIMANCHE 26 mai 2019

Tregueux Sport Canin – Stade André Allénic – rue de Verdun – 22950 TREGUEUX

sous le patronnage de l' ACT Bretonne

JURY PRESENTI

Schapendoes, Chien-Loup de Saarloos, Berger hollandaisM. Nicolas MARTIN
Confirmation pour les 3 races

AgilityM. Jean ROUL

Clôture des engagements : 5 mai 2019

Samedi 25 mai 2019

de 14 h 00 à 17 h 00

R.E. : Début des jugements individuels (3 races) – Passage de TC (3 races) et TAT (BH)

à 17 h 30 : Assemblée Générale Extraordinaire

à 18h00 Assemblée Générale Ordinaire

Dimanche 26 mai 2019

Concours Agility spécial races hollandaises

8h00 Remise des dossards – 8h30 début du concours

9 h 00 : R.E. Suite des jugements individuels

9 h 30 à 11 h 00 : Suite des TC Saarloos et Schapendoes (pas de BH)

14 h 00 : Classements et Ring d'honneur

ATTENTION : Pas d'engagement au poteau (TC & TAT compris)

RENSEIGNEMENTS :

Annie POUVESLE 03 86 91 17 70 – 06 84 50 33 48

ou JP PRISOT 02 96 30 04 32

TAT : Fabienne GUENEAU journée 0680505619 soir et week-end 0489116409

Hébergements possibles

Camping :

Camping des Vallées - Cotes d'Armor
Bd Paul Doumer 22000 St Briec (5mn) 0296940505

Possibilité de parking Camping-Car et caravanes à partir de
Samedi 9h00

Hôtels :

B&B
rue A. Colas 22950 Tregueux 0892788093

Quick Palace
2 rue A. Colas 22950 Tregueux 0257280590

Formule 1

6 rue A. Colas 22950 Tregueux 0891705376

Campanile

3 rue de la Landelle 22360 Langueux 0296336566

Brit Hotel

2 rue de la Landelle 22360 Langueux 0296524343

Première Classe

14 rue A. Colas 22950 Tregueux 0296334160

Kyriad

8 rue A. Colas 22950 Tregueux 0296520477

RÈGLEMENT

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

Arrivée des chiens : à partir de 13 h 00 le Samedi et avant 10 h 00 le Dimanche.
Jugements individuels de 14 h 00 à 17 h 00 le Samedi et à partir de 9 h 00 le Dimanche.

Les classements débiteront à 14 h 00 le Dimanche.

AFFICHAGE

Les Éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'Élevage et l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient est interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau.
- des chiens aveugles ou estropiés.
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations.
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ainsi que des chiennes en chaleur.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à l'Association.

ENGAGEMENTS:

Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la S.C.C.

Seront refusés:

- les inscriptions parvenues après la date de clôture annoncée au verso
- les engagements "au poteau" le jour de l'Exposition
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, exception faite pour les classes d'Élevage et de Lot d'Élevage (ex Lot Géniteur) ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation
- les engagements envoyés en "Recommandé" ou en "Chronopost".

Le montant des droits d'engagement est indiqué en annexe.

Les chiens engagés dans les classes d'Élevage et Lot d'Élevage (ex Lot de Géniteur) doivent d'abord être engagés en classe individuelle (correspondant à leur âge) et le montant de cet engagement acquitté. Les droits d'engagement resteront acquis à l'Association même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, à l'ordre de l'ABNF.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements

L'Association se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens à leur entrée ou au cours de l'Exposition

- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est rigoureusement interdite
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin d'un interprète fonctions qui en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 60 Euros qui restera acquise à l'Association si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées:

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiront au succès de la Régionale d'Élevage ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de l'Association
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé

un chien engagé par un autre.

Le fait d'appartenir à un Club ou à une Société Canine non affiliée à la S.C.C. ou à un organisme non reconnu par la F.C.I. ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la S.C.C. entraînera pour son auteur et son chien, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la S.C.C.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE.

L'Association décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas et pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'Association ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seuil fait de l'engagement de leurs chiens, les Exposants acceptent de façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes les contestations relatives à leur interprétation, seront jugés immédiatement et sans appel, par le Comité du B.H.C.F. présent à l'Exposition.

CONFIRMATION

Tous les chiens inscrits à la Régionale d'Élevage pourront être examinés en vue de leur confirmation éventuelle s'ils ont l'âge requis au minimum 12 mois.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendamment de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'Association devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.



ASSOCIATION des BERGERS NEERLANDAIS de FRANCE RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

DEMANDE D'ENGAGEMENT - Un seul chien par feuille.
ENTRY FORM - One dog per form.

À remplir soigneusement et à adresser à :

Fill in carefully and send to:

A & B Pouvesle - Les Cottats - 89330 Verlin - France

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Please attach an envelope with your address.

Race <i>Breed</i>	Poil <i>Coat</i>	Mâle <i>Male</i>	Femelle <i>Female</i>
Nom du chien <i>Name of dog</i>			
Livre d'origine <i>Stud book</i>	Numero <i>Number</i>	Naissance <i>Birthdate</i>	
Tatouage <i>Tattoo</i>	Puce <i>Chip - ID</i>		
Père <i>Sire</i>			
Mère <i>Dam</i>			
Producteur <i>Breeder</i>			
Propriétaire <i>Owner</i>			
Adresse <i>Address</i>			
Code postal <i>Zip code</i>	Ville <i>City</i>		
Pays <i>State</i>	Telephone <i>Phone</i>		
Email			
N° Passeport <i>Passport N°</i>	Vaccination antirabique valable jusqu'au <i>Anti-rabies vaccination valid until</i>		

CLASSE D'ENGAGEMENT

Classe intermédiaire <i>Intermediate class</i>	Classe ouverte <i>Open class</i>	Classe travail <i>Working class</i>	Classe champion <i>Champion class</i>
Classe vétérân <i>Veteran class</i>	Classe jeune <i>Young class</i>	Classe puppie <i>Puppy class</i>	Classe baby <i>Baby class</i>
Ne concourant pas <i>Not competing</i>	TAT (voir formulaire spécial)	Confirmation	TC (âge mini 12 mois)

Certificat de vaccination antirabique obligatoire pour les chiens venant de l'étranger. Joindre les copies de la 1ère page du passeport et de la page attestant de la vaccination avec votre inscription.

Certificate of rabies vaccination required for dogs coming from abroad. Attach copies of the first page of passport and page showing the vaccination with your registration.

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

I declare the above information sincere and true. I accept in an absolute and unreserved manner all the articles of the regulations of this exhibition that I have received and of which I have taken note. Consequently, I specifically and entirely indemnify the Organizing Company from any and all liability resulting from accidents (bodily injuries, bites), theft, illnesses and other damages which have occurred to my dog or caused by him or to me. I certify on my honor that my dog or kennel are not, to the best of my knowledge, on the day that this undertaking is signed, infected with contagious diseases and I undertake not to present my dog if such diseases occur. Declare by the day of the exhibition.

I acknowledge that I am responsible for the well-being of the dog I am presenting and I undertake not to place him in a potentially dangerous situation for his well-being or health, such as leaving him in the car in hot or cold weather And / or treat it cruelly. I am aware that failure to comply with this rule will result in my exclusion from the current exhibition and the opening by the SCC of disciplinary proceedings against me.

Finally, in the event of a false declaration, I agree to apply the penalties provided for in the Regulations, including the disqualification of my dog and my exclusion from any manifestation sponsored by the S.C.C.

Lieu, date
Location, date

Signature
Signature

CLASSE INTERMEDIAIRE INTERMEDIATE CLASS <i>Zwischenklasse</i>	De 15 à 24 mois From 15 to 24 months <i>Von 15 bis 24 Monaten</i>	Ces classes concourent pour l'attribution du Meilleur de race These classes compete together for the BOB <i>Diese Klassen konkurrieren für die Zuleitung des BOB.</i>
CLASSE OUVERTE OPEN CLASS <i>Offene Klasse</i>	Âge minimum 15 mois From 15 months <i>Ab 15 Monaten</i>	
CLASSE TRAVAIL WORKING CLASS <i>Gebrauchshundeklasse</i>	(Berger Hollandais uniquement) à partir de 15 mois (Dutch Shepherd only) from 15 months. See conditions below. <i>(Nur für Holländische Schäferhund) ab 15 Monaten. Siehe nachstehenden Bedingungen.</i>	
CLASSE CHAMPION CHAMPION CLASS <i>Championklasse</i>	À partir de 15 mois. Voir conditions ci-dessous. From 15 months. See terms below. <i>Ab 15 Monaten. Siehe nachstehenden Bedingungen</i>	
CLASSE VÉTÉRAN VETERAN CLASS <i>Veteranenklasse</i>	À partir de 8 ans. From 8 years. <i>Ab 8 Jahre.</i>	
CLASSE JEUNE YOUNG CLASS <i>Jugendklasse</i>	De 9 à 18 mois From 9 to 18 months <i>Von 9 bis 18 Monaten</i>	
CLASSE PUPPIE PUPPYCLASS <i>Jüngstenklasse</i>	De 6 à 9 mois From 6 to 9 months <i>Von 6 bis 9 Monaten</i>	Ces classes ne concourent pas pour le Meilleur de race. Those classes do not compete for the BOB. <i>Diese Klassen müssen nicht für den BOB zu konkurrieren.</i>
CLASSE BABY BABY CLASS <i>Welpenklasse</i>	De 3 à 6 mois From 3 to 6 months <i>Von 3 bis 6 Monaten</i>	
CLASSE D'ÉLEVAGE / LOT D'ÉLEVAGE BREEDERS CLASS / GENITORY GROUP <i>Zuchtgruppe</i>	Voir conditions sur la feuille d'engagement disponible le jour de l'exposition. For detail on the entry form available on the day of the show. <i>Für Details auf dem Anmeldeformular erhältlich am Tag der Ausstellung.</i>	

Renseignements à fournir (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL : Joindre l'attestation délivrée par la SCC. Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger : doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays.

CLASSE CHAMPION : Les titres de champion doivent avoir été homologué avant la clôture des inscriptions.

Information to be provided (attach justificatif)

WORKING CLASS: For a dog belonging to a foreign owner: shall possess a reward obtained in his country.

CHAMPION CLASS: The champion titles must be approved before the registration deadline.

Informationen zur Verfügung gestellt werden (Nachweis beifügen)

Gebrauchshundeklasse: Für einen Hund Zugehörigkeit zu einem ausländischen Eigentümer: eine Belohnung in seinem Land erhalten haben.

Championklasse: Die Championtiteln müssen vor dem Anmeldeschluss genehmigt werden.

Participation au frais d'exposition

1ER chien (catalogue compris) / 1st dog (including catalog) / 1ste Hund (inkl. Katalog) 28 €

2ème chien / 2nd dog / Zweite Hund 23 €

Chaque chien suivant / Each additional dog / Jeden Weiterenhund 21 €

Baby, Puppy, Veteran, Champion	12 €
Confirmation ou TC seuls par examen (gratuit pour les chiens inscrits à l'exposition).	15 €
Remise aux adhérents de l'ABNF : 2 € par chien. Mentionnez le N° d'adhérent : Discount for members of ABNF: € 2 per dog. Give the identification number of member. <i>Rabatt für Mitglieder von ABNF: 2 € pro Hund. Geben Sie die Identifikationsnummer von Mitglied:</i>	2 €

NB : Seuls les chiens engagés en classe intermédiaire, ouverte, travail, jeune peuvent être considérés comme 1er ou 2ème chien.

NB: Only dogs entered in intermediate, open, working, young class can be considered as 1st or 2nd dog.

NB: Einzig können die Hunde, die in Offene Klasse, Zwischenklasse, Gebrauchshundeklasse oder Jugendklasse wurden, als erster oder zweiter Hund angesehen werden.

Payement par chèque tiré sur une banque française et libellé à l'ordre de l'ABNF, mandat poste, ou virement :

Banque BPO - BP 319 - 22403 Lamballe Cedex - compte Ass Bergers Neerlandais de France - RIB : 16707 00185 71021600748 25

Payment by bank transfer

Zahlung per Überweisung

Bank BPO - 3 rue Dario - BP 319 - 22403 LAMBALLE - account Ass Bergers Neerlandais de France - IBAN : FR76 1670 7001 8571 0216 0074 825 - BIC/SWIFT :

CCBPF RPP REN